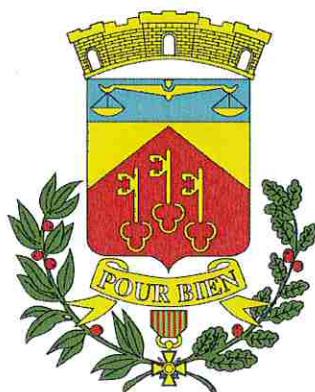


# VILLE DE LOISON-SOUS-LENS



## PROCÈS VERBAL

### DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le **9 Février à 17 H**, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale** s'est réuni en salle **Raoul Duhamel**, 19 rue Jean-Jacques Rousseau, **sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA**, Maire, en suite de convocation en date du **20 Janvier 2026**, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

---

### **Étaient présents :**

Tous les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'exception de :  
Mesdames **Sabrina TROLET** et **Corinne LEFEBVRE**, absentes excusées.

Messieurs **Jean-Marc FAUVERGUE** et **Thierry BALINGHEN**, absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Président** ouvre la séance et présente ses communications.

**Madame Catherine WILLE** est élue **secrétaire de séance**.

## **ORDRE DU JOUR**

---

### **1 - CADRE DU DEBAT BUDGETAIRE**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil d'Administration des CCAS sur les orientations générales du budget. La production de ce rapport d'orientation a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire fera l'objet d'un vote, ce dernier devra figurer au procès-verbal.

La circulaire du 31 mars 1992 permet d'apprécier la valeur de ce débat en soulignant qu'il doit "contribuer à accroître la participation des conseillers municipaux à la présentation du budget". Pour renforcer cette participation, une réunion a permis de préparer ce débat. Ainsi, les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont été invités à faire part de leurs propositions lors de la réunion de ce lundi 9 février 2026.

Le débat ne s'organise pas sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires.

La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

## 2- BALANCE DES COMPTES DE L'ANNEE 2025

Ci-dessous la balance des comptes de l'exercice écoulé. Le Compte Administratif provisoire a fait l'objet d'une présentation de son résultat de clôture lors du Conseil d'Administration du 09 Février 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		11 372,94
Opérations de l'exercice	62 151,32	62 046,26
TOTAUX	62 151,32	73 419,20
Résultats de clôture		<b>11 267,88</b>

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		24 794,46
Opérations de l'exercice	25 647,84	15 687,35
TOTAUX	25 647,84	40 481,81
Résultats de clôture		<b>14 833,97</b>

(Ces résultats ne tiennent pas compte des crédits reportés en dépenses)

Il est rappelé pour mémoire aux membres du Conseil d'Administration que le Centre Communal d'Action Sociale est complètement désendetté.

✓ Bilan 2025 des frais de fonctionnement de l'Accueil Solidarité :

60611	EAU	852,79
60612	ELECTRICITE	15 385,43
60632	PETIT EQUIPEMENT	137,31
611	PRESTATIONS SERVICES	14 049,00
6135	LOCATIONS (matériel téléphone)	
6156	MAINTENANCE ALARME + ENGIE SOLUTION	10 588,69
6161	ASSURANCES	2 472,12
6232	FETES ET CEREMONIES	2 712,52
6247	TRANSPORTS	1 234,51
6262	TELEPHONE+INTERNET	3 874,70
TOTAL		<b>51 307,07</b>

**EVOLUTION DE LA DEMANDE D'AIDE SOCIALE EN 2025 – Annexe II p. : 17 à 24**

### 3 – ORIENTATIONS 2026

Elles se caractérisent par la reconduction des dispositifs d'accompagnement des populations les plus fragiles. Dans la continuité des actions engagées en 2025, l'action sociale pour le nouvel exercice budgétaire maintient et renforce sa politique volontariste sur cinq principales thématiques : **L'Emploi – La précarité alimentaire et énergétique - La mobilité – Les ateliers participatifs.**

#### **Emploi :**

#### **BILAN FRANCE TRAVAIL 2025**

Suite à la fermeture du G.U.I.E., les administrés sont désormais orientés vers France Travail, A.P.S.A Insertion, ainsi que vers la Cyber-base et les structures compétentes afin d'assurer leur accompagnement dans la réalisation des démarches en ligne.

Les Statistiques 2025 de France Travail figurent en **ANNEXE I**

#### **Précarité :**

L'essentiel des aides en direction des personnes les plus démunies **est reconduit** : fonds social énergie/logement, aides alimentaires, bons de charbon, participation aux frais d'obsèques, prise en charge **de la crèche, de la cantine et de la garderie**, aide médicale, etc.

Le CCAS a par ailleurs bénéficié cette année d'un **portefeuille important de chèques solidarité eau**, permettant de répondre directement aux besoins des administrés. À ce titre, **il n'a pas été fait appel au Secours Catholique**, ni pour l'attribution de chèques solidarité, ni pour la prise en charge de nuitées d'hôtel, ni pour les frais funéraires.

En **ANNEXE II, page : 19 à 25**, vous trouverez les statistiques relatives à l'évolution des demandes d'aide sociale.

Cette année encore, le Secours Catholique a soutenu les administrés loisonnais en difficulté en intervenant auprès de **7 familles loisonnaises**, pour un montant total de **1 280 €**, réparti comme suit :

- Énergie : 960 €
- Véolia : 0 €
- Chèques services : 320 €
- Nuitées d'hôtel : 0 €
- Funérailles : 0 €

À la demande de Mme WILLE, celle-ci laisse la parole à Mme VAN PARYS du Secours Catholique, afin de développer un point de situation sur les actions menées.

Le Conseil d'administration prend acte de l'exposé de Mme VAN PARYS, qui indique intervenir sur cinq communes et accompagner dix-huit familles, dans un contexte de

diminution des budgets rendant l'instruction et le suivi des dossiers particulièrement complexes. Elle précise que les aides inférieures à 500 € ne font pas l'objet d'une vérification par le siège du Secours Catholique à Arras, tandis qu'au-delà de ce montant, les dossiers sont étudiés par cette instance. Il est également constaté une augmentation significative de la précarité énergétique.

S'agissant du fonctionnement du dressing « Le Filet de Léa », Mme VAN PARYS souligne l'inadéquation croissante du local de la salle Boidin, devenu trop exigu au regard du volume de dons et des conditions d'accueil des bénéficiaires. Il apparaît nécessaire d'étudier la possibilité de disposer d'un local plus adapté, permettant un stockage suffisant et un accueil dans de bonnes conditions. Les contraintes actuelles imposent aux bénévoles un tri important et la réorientation des dons vers les structures partenaires, notamment Le Relais ou Vestali. Toutefois, Vestali ne récupère que des vêtements de bonne qualité et en quantité suffisante, cette structure étant aujourd'hui contrainte de louer un camion pour ses collectes.

Monsieur le Maire s'étonne par ailleurs que certains vêtements collectés puissent être jetés, rappelant que le bénévolat constitue un véritable tremplin pour des personnes en difficulté qui souhaitent, par leur engagement, venir en aide à d'autres.

Mme LANNABI souligne que les situations rencontrées relèvent désormais très souvent de l'urgence.

Il est enfin rappelé que le C.C.A.S. apporte un soutien essentiel et entretient une relation étroite avec le Secours Catholique dans l'accompagnement des publics fragilisés.

Le Conseil d'administration prend acte de ces éléments et poursuivra sa réflexion sur les moyens à mobiliser afin de répondre à l'évolution des besoins sociaux du territoire.

### **Distribution des denrées : Le filet de L.E.A. (Loison Epicerie Aidante)**

Le Filet de L.E.A a été créé en 2019, et est subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 10 000 €. Aujourd'hui le Filet de L.E.A est totalement autonome, 10 bénévoles s'occupent de la distribution tous les vendredis matin par groupe de 5.

La distribution s'effectue à la salle BOIDIN, 118 rue Georges Devouges.

En 2025, 87 familles ont eu accès ponctuellement ou régulièrement aux colis, actuellement 26 familles en sont bénéficiaires chaque mois. Durant l'année, 507 colis ont été distribués.

Afin de faire face d'une part, à l'augmentation des demandes d'aide alimentaire due à la hausse des prix qui touche l'alimentation, l'énergie, le carburant ..., et d'autre part à la baisse des dons due à la vente des paniers anti-gaspillage dans les commerces, nous avons orienté un grand nombre d'administrés vers les restos du cœur de Loison-sous-Lens, afin de garder au filet de L.E.A. les bénéficiaires au-dessus de leur barème (travailleurs pauvres, intérimaires, retraités...).

Monsieur CREPEL Christian, Monsieur STROZYK Marian (Adultes Relais), et Madame GAUTHIER Joëlle (Bénévole) s'occupent du ramassage des denrées alimentaires auprès des magasins Leclerc, Leclerc Drive, et ponctuellement ID STOCK.

Dans le cadre des actions de solidarité portées par le CCAS, le dispositif **Le Filet de Léa**, en partenariat avec le **Secours Catholique**, a ouvert un **dressing solidaire depuis un an**.

Ce service, **ouvert à l'ensemble de la population**, connaît une **fréquentation en constante augmentation**, avec un **afflux régulier de bénéficiaires chaque mardi après-midi**, témoignant de l'adéquation du dispositif aux besoins des administrés.

Le principe repose sur une démarche de **réemploi et de solidarité** : les usagers peuvent déposer des vêtements qu'ils ne portent plus et accéder, en fonction des disponibilités, à d'autres articles vestimentaires. Cette action contribue à la fois à l'accompagnement social des publics et à une gestion responsable des ressources.

Les vêtements ne pouvant être redistribués sont orientés vers l'association **VESTALI**, partenaire du dispositif. Cette structure œuvre à la **valorisation des textiles** tout en favorisant **l'insertion professionnelle et la création d'emplois locaux**, à travers plusieurs ateliers spécialisés : recyclage, retouches et réparations, repassage, confection et vente.

Il est rappelé que **VESTALI est intervenue au cours de l'année sur la commune de Loison-sous-Lens**, permettant aux habitants de bénéficier de vêtements à **coût modéré**, tout en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire et de solidarité locale.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans les **orientations sociales du CCAS**, en répondant à des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, et justifie la poursuite et le développement de ce partenariat.

### **Suivi de l'action du mécène SAS SEFAR relatif à l'achat de paniers biologiques**

Dans le cadre du **partenariat tripartite** entre le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, la société **SEFAR FYLTYS** et **Monsieur Bétermier**, maraîcher biologique implanté à **Loison-sous-Lens**, un dispositif de distribution hebdomadaire de **paniers de fruits et légumes biologiques** a été mis en place au bénéfice des familles en difficulté.

À ce jour, **11 familles bénéficient chaque semaine** de ce dispositif, approvisionné à partir de la **zone maraîchère locale**, contribuant ainsi à l'accès à une alimentation saine et de qualité, tout en soutenant l'agriculture de proximité.

Toutefois, le dispositif a rencontré certaines difficultés opérationnelles. En effet, **suite au désistement d'une famille loisonnaise**, contrainte d'abandonner le dispositif en raison de **difficultés financières**, une place s'est libérée.

Malgré **plusieurs recherches ciblées auprès de familles loisonnaises**, le CCAS a été confronté soit à des **refus**, soit à un **manque d'intérêt** pour le dispositif proposé.

Dans un contexte d'**urgence**, et afin de garantir la continuité du partenariat et la pleine utilisation des paniers disponibles, **Monsieur Bétermier a identifié une famille domiciliée à Harnes**, intégrée à titre exceptionnel au dispositif.

Il est également à souligner que la **principale difficulté rencontrée** réside dans l'identification de familles en situation de précarité disposant de la **capacité à régler leur participation par chèque**, condition nécessaire au bon fonctionnement du partenariat.

Ces éléments mettent en évidence la nécessité d'une **adaptation continue des critères de sélection** et d'une réflexion collective sur les modalités de participation financière, afin de pérenniser ce dispositif solidaire tout en répondant aux réalités des publics accompagnés.

Information transmise par M. Didier SADOWSKI, D.G.S. :

M. Didier SADOWSKI informe le Conseil que M. BÉTERMIER cessera son activité à la fin de l'année 2026 et que l'association Terres de Liens est en cours de consultation, pour la sélection d'un nouveau maraîcher.

Par ailleurs, au regard des difficultés financières rencontrées par certains bénéficiaires pour le règlement des paniers biologiques, et considérant que certains ne disposent pas de chéquier, une réflexion est engagée dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle convention. Il serait envisagé la mise en place d'un prélèvement automatique échelonné, solution qui pourrait s'avérer plus adaptée. Cette modalité devra toutefois être étudiée en concertation avec le futur maraîcher.

### **Mobilité :**

#### Quelques rappels :

Le Service Loisonnais d'Aide à la Mobilité est un service de transport pour les personnes âgées, habitant Loison-sous-Lens, de 60 ans et plus, autonomes, proposant une aide à la mobilité sur la Commune, mais aussi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour les actes de la vie quotidienne. **Il convient de noter que le Service Loisonnais d'Aide à la Mobilité a été compliqué en 2025, autant sur le fonctionnement qu'au niveau humain.**

Les trajets du service couvrent les territoires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin dans un rayon de 10 km autour de Loison-sous-Lens.

Les horaires de fonctionnement du service sont fixés comme suit et peuvent être amenés à évoluer en fonction des nécessités du service : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Le service n'est pas assuré les samedi, dimanche et jours fériés.

La Municipalité et le CCAS se réservent le droit de suspendre les transports en cas d'intempéries pouvant compromettre la sécurité des usagers et des chauffeurs.

Les rendez-vous se prennent par téléphone auprès du S.L.A.M au 07.70.15.91.32, une semaine à l'avance (pas de possibilité de réserver plusieurs semaines consécutives), sauf rendez-vous médicaux.

Les trajets aller/retour sont limités à 3 par semaine et par foyer.

### **Les ateliers participatifs :**

- Ateliers parentalité

Cette action s'adresse aux mères de famille avec enfants à charge ainsi qu'aux futurs parents résidant sur la commune.

Elle se déroule les mardis après-midi, de 14h00 à 16h30, dans les locaux de l'association « Anim'le 8 », situés au 8 rue Gay Lussac à Loison-sous-Lens.

Les séances sont animées par deux Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) de l'AMF.

L'objectif est de créer des espaces de rencontres et d'échanges pour les parents, en particulier pour les mères, afin de leur permettre de profiter d'un moment de pause et de bien-être, de sortir des contraintes du quotidien et de rompre l'isolement.

À ce jour, 5 mamans et 1 papa participent à cette action, avec une assiduité régulière.

Mme LANNABI précise que, dans le cadre des actions menées autour des violences, huit à neuf parents ont participé aux ateliers de manière active et dynamique. Elle indique toutefois que deux mamans ont cessé d'y assister, celles-ci ayant depuis repris une activité professionnelle.

Mme WABLE informe par ailleurs que, durant les dernières vacances et à l'occasion des prochaines vacances scolaires, les TISF confectionneront des goûters à destination des parents présents, afin de maintenir un temps convivial et d'échanges.

#### 4-PROGRAMMES PREVISIONNELS 2026

#### FONCTIONNEMENT

<b>Désignation</b>	<b>Imputations</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>Fourniture en Bâtiments</b>	60632	<b>650,00 €</b>
<b>Entretien de bâtiments</b>	615221	<b>3 000,00 €</b>
<b>Maintenance</b>	6156	<b>9 500,00</b>
<b>Séances Psychologue</b>	611	<b>300,00 €</b>
<b>lutte contre les violences faites aux femmes</b>	611	<b>1 800,00 €</b>
<b>Ateliers Nutrition</b>	60623 - 60632	<b>150,00 €</b>
<b>Ateliers Parentalité</b>	60623 - 60632	<b>400,00 €</b>
<b>Arbre de Noël</b>	60623	<b>850,00 €</b>
<b>Sortie adultes en situation de Handicap</b>	6188 - 6247	<b>2 900,00 €</b>
<b>Noël en famille</b>	60623 - 60632 - 611 - 65818	<b>2 100,00 €</b>
<b>Pâques pour tous</b>	6232	<b>1 250,00 €</b>
<b>Sortie en famille/ enfants en situation de handicap</b>	6188 - 6247	<b>2 000,00 €</b>
<b>semaine bleue</b>	60623 - 6188 - 6247	<b>2 000,00 €</b>

**TOTAL GENERAL : 26 900,00 €**

## 6. Appel à projet – Accompagnement remobilisation sociale des bénéficiaires du RSA

Le Conseil prend connaissance :

- Du contexte réglementaire instauré par la loi pour le plein emploi de 2023 ;
- Du public concerné, à savoir les bénéficiaires du RSA domiciliés dans le Pas-de-Calais ;
- Des objectifs du dispositif : évaluation globale, accompagnement personnalisé et levée des freins à l'autonomie ;
- Des modalités d'intervention en deux phases : accueil et diagnostic approfondi ;
- Du financement par le Département, à hauteur de 320 € par place avec répartition 40 % / 60 % ;
- Du suivi et de l'évaluation, avec transmission d'un bilan au 31 mars N+1.

Le Conseil vote à l'unanimité :

- Un avis favorable à la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental pour l'année 2026 ;
  - L'autorisation donnée au Président du CCAS pour signer l'ensemble des documents, conventions et actes afférents à cette demande.
- 

## 7. Projet « Sortie en famille 2025 »

Le Conseil examine la proposition d'organiser la sortie en famille le **samedi 22 août 2026**, au parc Astérix. L'action vise à :

- Offrir un moment de détente aux familles ;
- Renforcer le lien social et lutter contre l'isolement ;
- Favoriser le mieux-vivre ensemble.

Le public concerné : familles en situation de précarité ou fragilité, familles avec enfant en situation de handicap.

Une participation financière de 30 € par personne est envisagée, gratuite pour les moins de 3 ans. Un bus de 55 places sera réservé auprès de la société Jules Benoit. Une demande de subvention sera déposée auprès de la CAF.

Le Conseil vote à l'unanimité :

- Un avis favorable à l'organisation de l'événement ;
  - L'autorisation au Président du CCAS de déposer le dossier de subvention auprès de la CAF ;
  - L'autorisation au Président de signer la convention et tout document relatif à cette affaire.
- 

## 8. Convention 2025 avec l'Aide aux Mères de Famille

Le Conseil prend connaissance de l'action destinée aux mères de famille avec enfants à charge et futurs parents, organisée dans les locaux de l'association « Anim'le 8 » au 8 rue du Gay Lussac, avec animation par deux T.I.S.F. autour d'ateliers « Parentalité et Alimentation ».

Coût total : 18 566,56 €, réparti comme suit :

- CAF : 16 966,56 € (prestations T.I.S.F.)
- CAF : 1 200 € (budget de fonctionnement)
- Commune : 400 € (budget de fonctionnement)

Le Conseil vote à l'unanimité :

- Un avis favorable à la convention 2025 ;
  - L'autorisation pour le Président du CCAS de signer la convention ;
  - Le paiement de la subvention de 400 € à l'Aide aux Mères de Famille pour 2026.
- 

## **9. Convention 2026 avec M. CATEAU Sébastien, psychologue**

Le Conseil prend note de la proposition de renouvellement de la convention de partenariat avec M. Sébastien CATEAU, psychologue et psychothérapeute, pour **6 séances individuelles en 2026**, afin de soutenir le personnel du CCAS dans des situations complexes et optimiser l'efficacité des actions menées.

Le Conseil vote à l'unanimité :

- L'autorisation donnée au Président du CCAS pour signer le renouvellement de la convention.
- 

## **10. Convention 2026 – Établissements LECLERC**

Le Conseil prend connaissance du renouvellement de la convention avec les Ets. Leclerc, conformément à la loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette convention prévoit :

- Le don de denrées alimentaires et produits non alimentaires à titre gratuit ;
- La contribution à l'aide alimentaire et au soutien des publics en situation de précarité ;
- Un cadre juridique sécurisé et conforme à la réglementation.

Le Conseil vote à l'unanimité :

- L'autorisation donnée au Président du CCAS de signer le renouvellement de la convention pour 2026.

## **6 – LISTE DES ANNEXES**

**ANNEXE I : BILAN FRANCE TRAVAIL 2026**

**ANNEXE II : EVOLUTION DES DEMANDES D'AIDE SOCIALE**

**ANNEXE III : BILAN DU SERVICE LOISONNAIS D'AIDE A LA MOBILITE**

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

- Pas de questions

### **Clôture de séance**

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **18H10**.

De tout ce que dessus, le procès-verbal de la séance du 9 Février 2026, tenue sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA ancien Maire, est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI **il a été dressé le présent procès-verbal, signé par Monsieur le Président et Madame la Secrétaire de séance.**

Le Maire,

Président du C.C.A.S  
  
  
**Fabrice TREPCZYNSKI**

La secrétaire de séance,

  
**Christelle LION**

**ANNEXE I : BILAN FRANCE TRAVAIL**



**Caractéristiques des offres d'emploi enregistrées**  
**Commune : LOISON SOUS LENS (62523) | Région**

Du 1er janvier à  
fin septembre 2025

Pour toute information complémentaire :  
\*ddostatistiques.59212@pole-emplo

LOISON SOUS LENS (62523)				REGION	
Volume	Poids	Evol. annuelle	Volume	Poids	Evol. annuelle
96	100,0%	-70%	162 955	100,0%	-13%

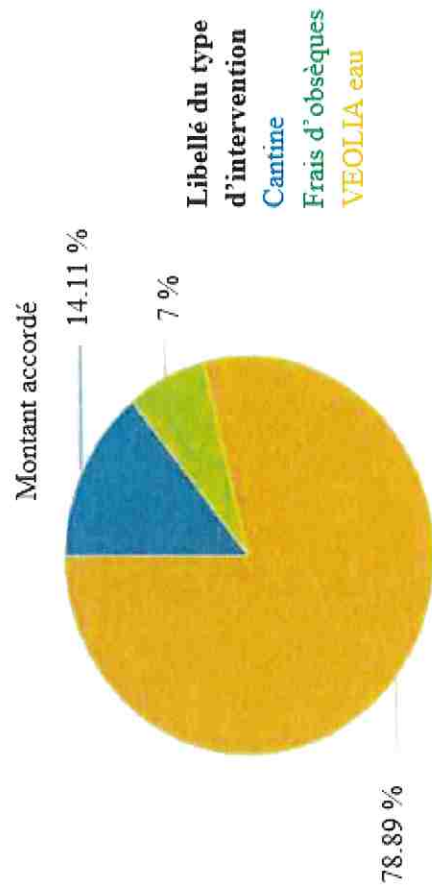
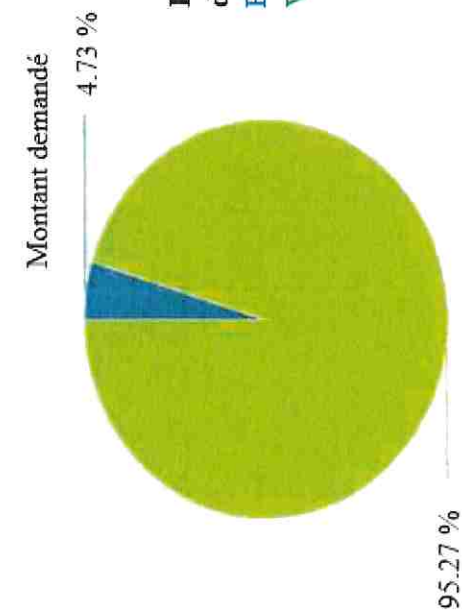
**OFFRES ENREGISTREES totales**

Type de contrat	Type d'offre	Nature du contrat	Domaine professionnel	Volume	Poids	Evol. annuelle	Volume	Poids	Evol. annuelle
Contrat à Durée Indéterminée	Contrat durable (Plus de 6 mois & indéterminé)			72	75,0%	+53%	67 705	41,5%	-13%
Contrat à Durée Déterminée	Contrat temporaire (Entre 1 et 6 mois)			23	24,0%	-60%	47 179	29,0%	-16%
Contrat Travail Saisonnier	Contrat occasionnel (Moins d'1 mois)			1	1,0%	-	2 042	1,3%	-21%
Travail Intérimaire	Contrat Non Salarié			0	0,0%	-100%	45 230	27,8%	-11%
Autres				0	0,0%	-	795	0,5%	+21%
				77	80,2%	+68%	92 400	56,7%	-16%
				13	13,5%	-94%	53 880	33,1%	-16%
				6	6,3%	-88%	16 675	10,2%	+8%
				0	0,0%	-	0	0,0%	-
				91	94,8%	-71%	155 018	95,1%	-12%
				5	5,2%	+150%	4 002	2,5%	-27%
				0	0,0%	-	78	0,0%	-34%
				0	0,0%	-	2 189	1,3%	-22%
				0	0,0%	-	449	0,3%	-67%
				0	0,0%	-	46	0,0%	-89%
				0	0,0%	-	288	0,2%	+47%
				0	0,0%	-	0	0,0%	-
				0	0,0%	-	885	0,5%	-2%
				1	1,0%	-89%	4 090	2,5%	-15%
				0	0,0%	-	464	0,3%	+19%
				0	0,0%	-100%	1 426	0,9%	-16%
				7	7,3%	-77%	18 427	11,3%	-22%
				0	0,0%	-	679	0,4%	-29%
				6	6,3%	-94%	18 081	11,1%	-14%
				0	0,0%	-100%	14 357	8,8%	-13%
				8	8,3%	-84%	25 310	15,5%	-7%
				3	3,1%	-85%	11 846	7,3%	-14%
				0	0,0%	-	5 159	3,2%	-18%
				59	61,5%	+40%	30 689	18,8%	-9%
				0	0,0%	-	2 287	1,4%	+56%
				4	4,2%	-78%	10 542	6,5%	-34%
				8	8,3%	-78%	19 598	12,0%	-6%

**ANNEXE II : EVOLUTION DES DEMANDES D'AIDE SOCIALE**

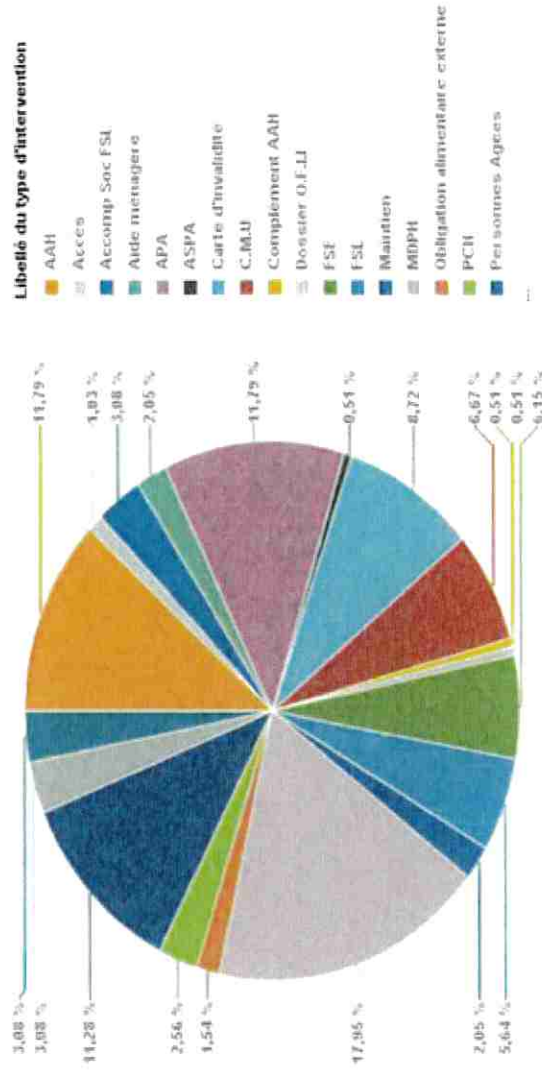
## AIDE FACULTATIVE 2025

Libellé du type d'intervention	Nombre d'inter.	Total montant demandé	Total montant accordé
Cantine	9	0,00 €	504,60 €
Frais d'obsèques	1	300,00 €	300,00 €
VEOLIA eau	27	6 039,88 €	3 380,00 €
<b>Somme :</b>	<b>37</b>	<b>6339,88</b>	<b>4 284,60 €</b>



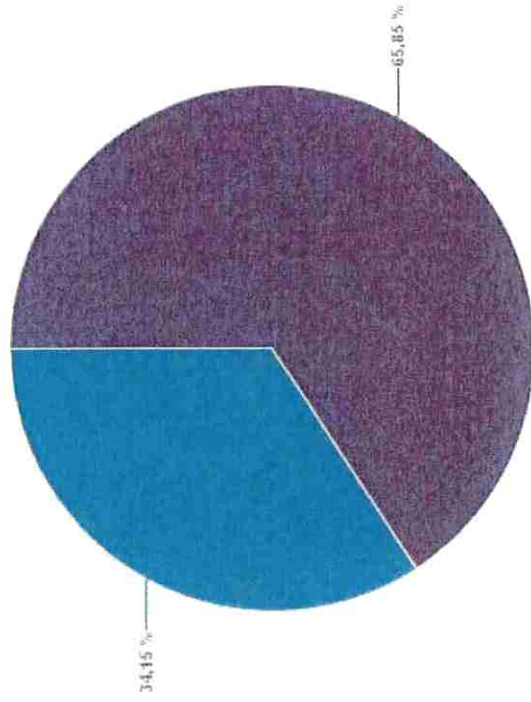
## AIDE LEGALE 2025

Libellé du type d'intervention	Nombre d'interventions	Pourcentage :
AAH	23	11,79%
Accès	2	1,03%
Accomp Soc FSL	6	3,08%
Aide ménagère	4	2,05%
APA	23	11,79%
ASPA	1	0,51%
Carte d'invalidité	17	8,72%
C.M.U	13	6,67%
Complément AAH	1	0,51%
Dossier O.F.I.I	1	0,51%
FSE	12	6,15%
FSL	11	5,64%
Maintien	4	2,05%
MDPH	35	17,95%
Obligation alimentaire externe	3	1,54%
PCH	5	2,56%
Personnes Agées	22	11,28%
PlACEMENT	6	3,08%
ROTH	6	3,08%
<b>Somme :</b>	<b>195</b>	<b>100,00%</b>



## DOMICILIATION 2025

Libellé du type d'intervention	Nombre d'interventions	Pourcentage :
Demande de domiciliation	27	65,85%
Renouvellement de domiciliation	14	34,15%
<b>Somme :</b>	<b>41</b>	<b>100,00%</b>

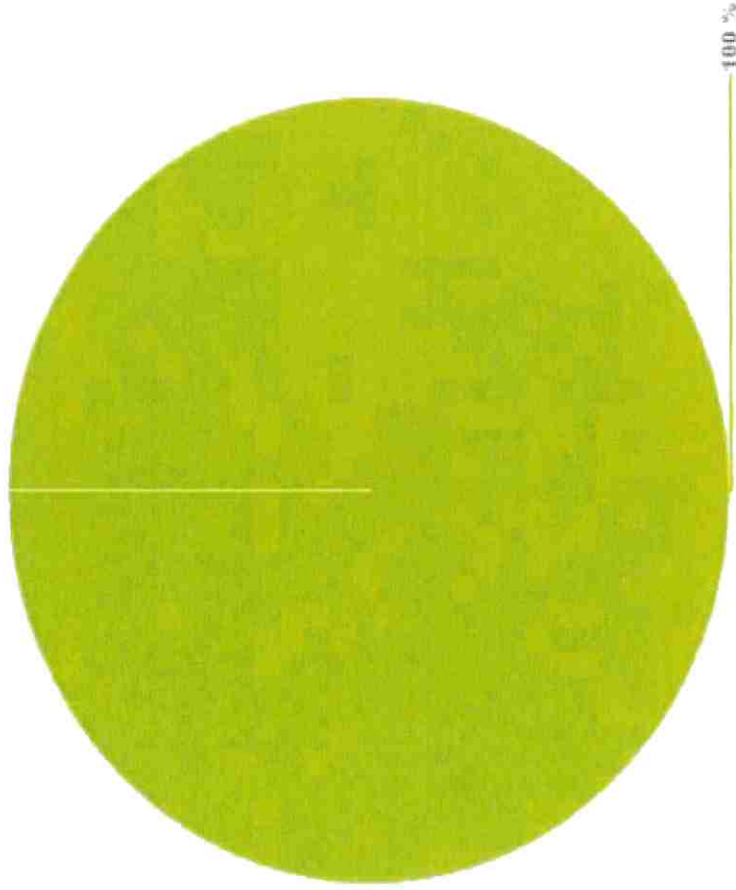


### Libellé du type d'intervention

- Demande de domiciliation
- Renouvellement de domiciliation

## EMPLOI 2025

Libellé du type d'intervention	Nombre d'interventions	Pourcentage :
Accompagnement	87	100,00%
<b>Somme :</b>	<b>87</b>	<b>100,00%</b>



2025

04 - Avril

Désignation de l'activité	Désignation de la période	Date de début	Nombre de places totales	Nombre de participants	Pourcentage de participation
Pâques pour tous	Chasse à l'œuf 2025	19/04/2025	150	44	29,33%
Les jardins partagés	Les jardins partagés	22/04/2025	9	9	100,00%
<b>Somme :</b>				<b>53</b>	

06 - Juin

Désignation de l'activité	Désignation de la période	Date de début	Nombre de places totales	Nombre de participants	Pourcentage de participation
Sortie Adultes Handicapés	Partageons nos différences 2025 - Nausicaa	11/06/2025	39	36	92,31%
<b>Somme :</b>				<b>36</b>	

08 - Août

Désignation de l'activité	Désignation de la période	Date de début	Nombre de places totales	Nombre de participants	Pourcentage de participation
Sortie en Famille	SORTIE EN FAMILLE 2025	27/08/2025	45	14	31,11%
<b>Somme :</b>				<b>14</b>	

09 - Septembre

Désignation de l'activité	Désignation de la période	Date de début	Nombre de places totales	Nombre de participants	Pourcentage de participation
Banquet des aînés	Banquet des Aînés 2025	19/09/2025	280	260	92,86%
<b>Somme :</b>				<b>260</b>	

## 10 - Octobre

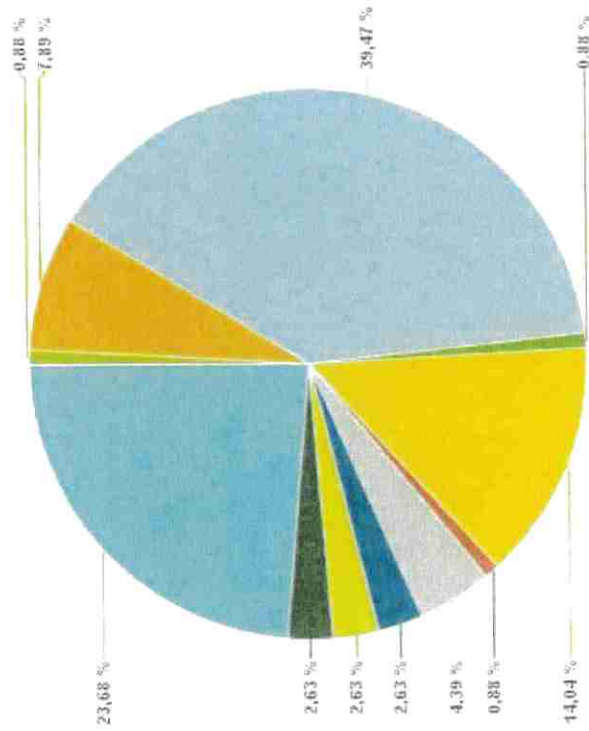
Désignation de l'activité	Désignation de la période	Date de début	Nombre de places totales	Nombre de participants	Pourcentage de participation
Panier Solidaire BIO	Paniers solidaires BIO 2025-2026	01/10/2025	11	11	100,00%
Semaine bleue	Code de la route	06/10/2025	65	8	12,31%
Semaine bleue	Atelier Scrapbooking	07/10/2025	65	6	9,23%
Semaine bleue	Marche - Berge de la Souchez	08/10/2025	65	13	20,00%
Semaine bleue	Thé dansant	09/10/2025	65	19	29,23%
Semaine bleue	Repas Brasserie de l'Abbaye	10/10/2025	65	65	100,00%
Octobre rose	OCTOBRE ROSE 2025	11/10/2025	63	35	55,56%
<b>Somme :</b>				<b>157</b>	

## 12 - Décembre

Désignation de l'activité	Désignation de la période	Date de début	Nombre de places totales	Nombre de participants	Pourcentage de participation
Noël en famille	Noël en famille 2025	10/12/2025	50	37	74,00%
Arbre de Noël	Arbre de Noël 2025	17/12/2025	50	13	26,00%
<b>Somme :</b>				<b>50</b>	

# AIDE FACULTATIVE 2025

Libellé du type d'intervention	Nombre d'interventions	Pourcentage :
Assistantes sociales	1	0,88%
Cantine	9	7,89%
Collis Alimentaire / Filet de Léa	45	39,47%
Dossier banque de France	1	0,88%
Epicente Solidaire	16	14,04%
Frais d'obsèques	1	0,88%
Orientation	5	4,39%
Précarité énergétique	3	2,63%
Psychologue	3	2,63%
Secours Catholique	3	2,63%
VEOLIA eau	27	23,68%
<b>Somme :</b>	<b>114</b>	<b>100,00%</b>



**Libellé du type d'intervention**

- Assistantes sociales
- Cantine
- Collis Alimentaire / Filet de Léa
- Dossier banque de France
- Epicente Solidaire
- Frais d'obsèques
- Orientation
- Précarité énergétique
- Psychologue
- Secours Catholique
- VEOLIA eau

**ANNEXE III : BILAN DU SERVICE LOISONNAIS D'AIDE A LA MOBILITÉ**

## ETAT DES LIEUX DU SLAM 2025

			Nombre de Loisonnais inscrits par tranche d'âge		
Périodes	Nb de sollicitations	Montants perçus	60 à 70 ans	71 à 80 ans	81 ans et +
Janvier	142	<b>284,00 €</b>	35	65	67
Février	131	<b>262,00 €</b>			
Mars	138	<b>276,00 €</b>			
Avril	265	<b>529,00 €</b>			
Mai					
Juin	219	<b>438,00 €</b>			
Juillet					
Août	186	<b>372,00 €</b>			
Septembre	442	<b>984,00 €</b>			
Octobre					
Novembre					
Décembre					
<b>Totaux</b>	<b>1523</b>	<b>3 145,00 €</b>			

Concernant les trajets, ils sont évalués à 60% pour les courses, 30% pour les rendez-vous médicaux et 10% pour les activités avec du lien social.